



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 4

Question écrite n° 6268

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait qu'il a répondu globalement à ses trois questions écrites n°s 192, 416 et 543 qui concernaient les péages sur l'autoroute A 4. Bien que cette réponse globale soit particulièrement intéressante, il convient de souligner que chacune des trois questions posait un problème spécifique. Ainsi, la question n° 543 demandait quel était le produit du péage en 2000 qui provient du poste de péage installé à Saint-Avold pour les usagers entrant sur l'autoroute à ce niveau et qui se dirigent en direction de Freyming-Merlebach. Elle demandait également quels étaient les frais annuels de gestion et d'amortissement dudit poste de péage. N'ayant pas obtenu de réponse à ce point précis, qui est pourtant simple, elle lui renouvelle en conséquence cette question.

Texte de la réponse

Le chiffre d'affaires annuel du diffuseur de Saint-Avold est de l'ordre de 1,2 MEUR, avec une progression annuelle constatée de 4,2 %. Les coûts directs d'exploitation qui s'élèvent actuellement à 0,35 MEUR sont amenés à diminuer sensiblement compte tenu du programme d'amélioration des coûts engagé par la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) sur ce diffuseur. Enfin, il convient d'indiquer que l'organisation comptable actuelle de la SANEF ne permet pas d'isoler les frais annuels d'amortissement et les charges financières liés à l'exploitation de la gare de péage de Saint-Avold, ce qui est préjudiciable à une juste comparaison des recettes et des dépenses. Ces informations ne sauraient à elles seules permettre de déterminer un montant de rachat dudit diffuseur, et il conviendrait de tenir compte des coûts supplémentaires induits par la mise en gratuité, comme par exemple, les dépenses d'investissement et les coûts sociaux directement liés à la fermeture de la gare, l'augmentation des frais d'entretien et de grosses réparations dus à l'accroissement du trafic ou encore, les investissements complémentaires d'élargissement dont la réalisation devrait être anticipée. En outre, et compte tenu de la spécificité du dispositif d'exploitation de l'autoroute A 4 aux alentours de Metz, il apparaît que l'examen du devenir de la gare de péage de Saint-Avold ne saurait être mené de manière isolée, au risque de perturber la cohérence globale du système d'exploitation de l'A 4 dans ce secteur. C'est pourquoi, comme indiqué précédemment, la SANEF a été chargée de mener une réflexion globale sur ce sujet en envisageant non seulement la mise en place de nouvelles mesures de modulations tarifaires - mesures qu'il semble préférable d'étudier avant d'envisager l'éventualité d'un rachat de péage par les collectivités - mais en étudiant également différentes hypothèses d'évolution du système d'exploitation du péage, notamment la suppression de certaines gares de péage. Cette réflexion, dont les premiers résultats seront disponibles prochainement, devra permettre de dégager une solution qui prenne en compte les difficultés rencontrées localement, sans perdre de vue les exigences non moins importantes d'exploitation et de financement du réseau autoroutier concédé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6268

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 janvier 2003

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4123

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 813